

**MAIRIE DE RUFFEC****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**● **SEANCE DU JEUDI 25 JANVIER 2024** ●

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	21
Date de la convocation	19/01/2024
Date d'affichage de la convocation	19/01/2024

**PRESENTS** : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean COITEUX, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, Mme Aurélie SARRAZIN, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Nicole BOES, Mme Marguerite D'ARGENT

**POUVOIRS** : Mme Sylvie BEAUVAL en faveur de Mme Nina BASTIER, M. Éric MOULIGNIER en faveur de M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER, M. François POHU en faveur de M. Thierry BASTIER

**ABSENTS** : Mme Catherine DEROUSSEAU, M. Franck LOPEZ

M. Jean-François JOBIT est désigné secrétaire de séance.

**AQUISITION DES DROITS INDIVIS DE MME BERNADETTE GUIBERT SUR LA PARCELLE CADASTREE  
SECTION AN NUMERO 193 SISE PLACE ARISTIDE BRIAND DONT L'AUTRE MOITIE INDIVISE EST  
DETENUE PAR LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L.1111-1 relatif aux acquisitions amiables,

Vu le Code Civil et notamment son article 815-14,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner de Maître Emmanuelle AUDRY, notaire, déposée en mairie et relative à un projet de vente de la parcelle cadastrée section AN numéro 192 sise Place Aristide Briand appartenant à Madame Bernadette GUIBERT, et de la parcelle cadastrée section AN numéro 193 sise place Aristide Briand dont Madame Bernadette GUIBERT et la Commune sont propriétaires coindivisaires chacun pour moitié,

Vu le courrier de M. le Maire de Ruffec en date du 24 novembre 2023 par lequel la Commune a manifesté son souhait d'exercer son droit de priorité sur la vente de la parcelle AN 193 en tant que propriétaire coindivisaire de ladite parcelle,

Vu le courrier de Maître Emmanuelle AUDRY, notaire, représentant Madame Bernadette GUIBERT, en date du 13 décembre 2023, acceptant l'offre formulée par la Commune pour l'acquisition des droits indivis de Madame Bernadette GUIBERT sur la parcelle AN 193, à l'euro symbolique, avec prise en charge de l'ensemble des frais liés à cette acquisition,

Considérant l'intérêt pour la Commune, en tant que propriétaire coindivisaire pour moitié de la parcelle AN 193 sise place Aristide Briand, de se porter acquéreur des droits indivis de Madame Bernadette GUIBERT sur ledit bien afin d'en devenir propriétaire en totalité ;

Considérant que la parcelle AN 193 sise place Aristide Briand constitue l'unique accès aux bureaux et parkings situés sur l'arrière ;

Considérant la nécessité publique que soient constituées au profit de la parcelle AN 193 sise place Aristide Briand des servitudes perpétuelles afin notamment de garantir l'accès aux parcelles enclavées sur l'arrière ;

### DECIDE A L'UNANIMITE

**ARTICLE 1 :** Approuve l'acquisition de la totalité des droits indivis de Madame Bernadette GUIBERT, ou toute personne physique ou morale se substituant à elle dans l'opération, sur la parcelle cadastrée section AN numéro 193, sis Place Aristide Briand.

**ARTICLE 2 :** Approuve la constitution de servitudes perpétuelles découlant de la constitution des lieux au profit de la parcelle cadastrée AN numéro 193 sise place Aristide Briand.

**ARTICLE 3 :** Dit que le prix d'acquisition est fixé à l'euro symbolique, avec prise en charge par la Commune de l'intégralité des frais liés à la transaction.

**ARTICLE 4 :** Dit que les crédits seront inscrits sur le budget de la Commune.

**ARTICLE 5 :** Autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'achat et tout document afférent.

**ARTICLE 6 :** La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et Madame la Trésorière.

Publiée et transmise au  
Contrôle de légalité le 31/01/2024

Pour copie conforme  
Le Maire,

Thierry BASTIER



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
FISCALITÉ  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
1, rue de la Combe 16025  
16025 ANGOULEME CEDEX  
tél. 0545975700 - fax 0545975861  
pfigc.charante@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Département :  
CHARENTE  
Commune :  
RUFFEC

Section : AN  
Feuille : 000 AN 01

Échelle d'origine : 1:500  
Échelle d'édition : 1:500

Date d'édition : 11/01/2024  
(Niveau normal de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC/6  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

